

INFORMATIONS ACTIVITÉS ET INSCRIPTIONS

Pour des raisons pédagogiques, de contraintes de locaux ou d'équilibre financier, les activités sont prévues avec un nombre minimum et maximum de participants.

- 1/ > Si le nombre minimum n'est pas atteint, l'activité peut être annulée et dans ce cas, la MJC rembourse le montant de l'activité annulée.
> Si le nombre maximum est atteint, vous pouvez être placé sur liste d'attente ou bien être remboursé.
- 2/ 2 séances d'essai par activité en début de saison. En cas d'abandon à l'issue de cet essai, votre "inscription" sera remboursée.
- 3/ Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de l'activité en cours d'année, sauf raison exceptionnelle (voir Règlement Intérieur).
- 4/ Les personnes avec « un dossier incomplet » ne peuvent pas participer aux activités MJC.

Liste d'inscription: les inscriptions sont enregistrées quand le « dossier est complet » puis dans l'ordre d'arrivée.

- 5/ Dossier complet: fiche d'inscription renseignée + chèque(s) de la totalité de l'activité et adhésion à l'association + fiche sanitaire complétée pour les enfants.
Liste d'attente: quand la quantité maximum d'une activité est atteinte, le référent crée une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

La prise en charge des enfants par les animateurs se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et les animateurs sont présents uniquement aux horaires prévus.

- 6/ Par conséquent, ceux-ci ne sont pas en charge de la garde des enfants après l'activité.
Les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants dès la fin de l'activité.

INFORMATIONS AUX ADHÉRENTS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatique par la MJC-MPT de Barraux pour la gestion des activités.

- 1/ Conformément à la loi "informatique et liberté" vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en contactant un membre du bureau via l'adresse : mjcmpt.barraux@gmail.com
- La M.J.C. de Barraux est un lieu ouvert au public.
- 2/ En s'inscrivant à la M.J.C. ou en fréquentant les lieux et les animations, chacun s'engage à respecter le Règlement Intérieur.
Votre signature apposée sur la fiche d'inscription vous engage au respect du règlement intérieur.
- Pour participer aux activités hebdomadaires ou stage de la MJC, **l'adhésion annuelle à la MJC-MPT Barraux est obligatoire.**
- 3/ Elle est obligatoire dès lors que vous participez (vous ou vos enfants) à l'une des activités de la MJC.
Une adhésion est valable pour toute la famille quelque soit le nombre d'activités exercées par les membres de la famille.
- 4/ Votre adhésion est valable du 01 Juillet jusqu'à la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice de l'année.
- 5/ L'adhésion n'est pas remboursable sauf si l'activité est annulée par la MJC en début de saison, et que l'adhérent est inscrit à cette seule activité.

JE SOUSSIGNÉ (adhérent ou son représentant légal) :

- Reconnaiss avoir pris connaissance des modalités ci-dessus
- M'engage à signaler à la MJC tout changement pouvant survenir dans l'année d'adhésion (changement d'adresse, mail, ...)
- Déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique comme loisir du ou des sports auxquels il est inscrit.
- En apportant ma signature sur ce document, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la MJC-MPT de Barraux.
(disponible au bureau de la MJC et sur demande)
- Atteste avoir rempli 1 fiche sanitaire par enfant et par activité

Droit à l'image :

J'autorise / Je n'autorise pas la MJC à diffuser des photos / vidéos prises lors des manifestations et des activités, sur lesquelles je figure ou mes enfants figurent, sur des flyers, site internet de la MJC et article pour le journal de la commune.

Fait à: Le:

Signature de l'adhérent ou de l'un des ses parents pour un mineur :

